



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 212

### **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TAXE SPÉCIALE POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DE LA RIVIÈRE L'ACADIE**

*Avis est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle, à sa session ordinaire du 12 août 2024, a adopté par voie de sa résolution 2024-08-152 le règlement numéro 212 établissant la taxe spéciale pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 de la rivière l'Acadie.*

*Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle quatorzième jour d'août 2024*

Stéphanie Leblanc

Directrice générale, greffière-trésorière

